

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018

Budgets communaux : décisions modificatives, CA 2017 et modification de la régie de recettes

- Pour le paiement du matériel de fauchage 115 800 € TTC et l'encaissement de l'emprunt correspondant, le CM accepte à l'unanimité la DM modificative suivante sur le budget principal de la commune :

Section d'investissement dépenses	
21571 Matériel roulant	65 000.00 €
21578 Autre matériel et outillage de voirie	35 000.00 €
	100 000.00 €
Section d'investissement recettes	
1641 Emprunt	100 000.00 €
	100 000.00 €

- Le Maire rappelle que par délibération n°08/2018, le Conseil Municipal a voté les comptes administratifs 2017 des budgets de la commune. Du fait de l'omission d'un report de fonctionnement de 12 431.38 € sur la maquette budgétaire du compte administratif 2017 du budget principal, il est nécessaire de procéder à un nouveau vote de ce compte administratif en tenant compte de ce report de fonctionnement. Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget principal qui s'établit de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses	1 021 342.90
Recettes	1 200 828.18
Excédent reporté 2016	12 431.38
Soit un excédent de clôture de	191 916.66

Investissement

Dépenses	332 061.11
Recettes	1 187 463.51
Déficit de clôture 2016	386 391.98
Soit un excédent de clôture de	469 010.42
SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2017 DE	660 927.08

Hors de la présence de Monsieur Patrick BONNEFON, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget principal.

- Afin de régulariser l'encaissement de la participation au séjour en Alsace, le CM autorise à l'unanimité la modification du montant de l'encaisse que le régisseur de recettes est autorisé à détenir.

Projet salle culturelle à Aillac : le Maire informe le CM que concernant ce projet, estimé à 372 800 € HT, les subventions obtenues à ce jour sont les suivantes : DETR 25 % 93 200 € et CD24 25 % 93 200 € ; l'autofinancement de la commune étant de 50 % soit 186 400 € HT. Le Maire demande l'autorisation de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet pour un début de travaux en septembre 2019 ; le CM accepte à l'unanimité.

Personnel communal

- le CM autorise à l'unanimité le recrutement d'un saisonnier pour juillet et août pour renforcer les services techniques.
- Contrat aidé médiathèque : le CM accepte à l'unanimité d'augmenter le temps de travail actuel de 24 h semaine à 31 h semaine à compter du 1^{er} septembre 2018 afin d'organiser de nouvelles animations et de nouveaux ateliers.
- Augmentation du temps de travail : suite au retour à la semaine de 4 jours et à un départ à la retraite en 11.2018, tous les plannings des personnels scolaires sont revus ; le CM accepte à l'unanimité d'augmenter 2 postes de 30 h à 35 h à compter du 1^{er} septembre 2018.

Indemnité de conseil aux Comptables du Trésor : le CM accepte à l'unanimité d'allouer à Monsieur Henrot une indemnité de conseil pour une gestion de 150 jours.

Lancement d'une procédure d'adressage de la commune avec l'ATD24

Le Maire demande l'autorisation au CM de lancer la procédure pour réaliser l'adressage de l'ensemble des voies communales. Cette procédure se ferait avec l'assistance de l'ATD24 moyennant une rémunération de 500 €. Le CM autorise à l'unanimité le lancement de la procédure et la signature de la convention avec l'ATD24 et désigne les membres de la commission communale.

Point sur les dossiers en cours

Marchés : le 1^{er} Marché hebdomadaire a été un succès ; 1^{er} marché gourmand d'Aillac le 29.06.2018.

Conseil école : 138 élèves inscrits pour la rentrée 2018 répartis dans les 6 classes.

CR des commissions

SIAEP : plusieurs coupures d'eau sont à prévoir sur certains secteurs pour l'installation de compteurs permettant de détecter les fuites sur le réseau d'eau potable.

Questions diverses

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : la commune de Carsac-Aillac recevra pour l'attribution 2018 un montant de 24 534 €.

Cinéma en plein air du 4 août 2018 : le CM accepte la participation de la commune et des services techniques à l'organisation de cette manifestation proposée par l'Association Vivre à Carsac-Aillac ainsi que le prêt de la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

Fête de la transition citoyenne 8 juillet 2018 : le CM accepte la mise à disposition d'un carré potager de 5 m² pour y faire de la permaculture.

Demande occupation salle des associations : demande de cours de sophrologie à la rentrée de septembre, réponse favorable du CM contre participation aux frais et selon les disponibilités.

Ronde des Villages : réunion le 25.06.2018, Fabienne JARDEL accepte d'être responsable administrative pour la commune, avec Monsieur SOULA.

Point sur la Maison de santé : appel à l'ATD pour la réalisation d'une étude et d'un projet ; le nouveau médecin généraliste débute le 03.09.2018.

Le prochain CM est fixé au jeudi 30 août 2018 à 18h30.

La séance est levée à 21h30

A Carsac-Aillac, le 29 juin 2018